



Séance ordinaire du conseil municipal
Le 13 juillet 2026, 19h à la salle Lavoie-St-Laurent
de l'hôtel de ville et par webinaire

ORDRE DU JOUR

- 1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour**
- 2. Périodes de commentaires et de questions portant sur les sujets de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal**
 - 3.1 Séance ordinaire du 8 juin 2026
- 4. Dossiers de la mairie**
 - 4.1 Correspondances
 - 4.2 Rapport du maire sur les faits saillants du rapport financier pour l'année financière 2025
 - 4.3 Demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture
 - 4.4 Politique de dons - dons pour la période du 11 avril au 30 juin 2026
- 5. Dossiers de la direction générale et du greffe**
 - 5.1 Acquisition d'une partie du lot 6 635 182, rue Comeau - Mandat à un arpenteur et un notaire et autorisation de signature - proposition révisée
 - 5.2 Tondeuse à verts pour le golf de Carleton-sur-Mer - Acquisition
 - 5.3 Nomination d'une assistante-greffière
- 6. Dossiers de la trésorerie**
 - 6.1 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025
 - 6.2 Comptes à payer au 30 juin 2026
 - 6.3 Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes
- 7. Dossiers de l'urbanisme et de l'environnement**
 - 7.1 Études de solutions et ouvrage transitoire pour l'adaptation de Carleton-sur-Mer à l'érosion et la submersion côtière - rapport d'étape 1
 - 7.2 Demande de dérogation mineure (DM) – 589, boulevard Perron (lot 6 723 155)
 - 7.3 Comité consultatif d'urbanisme - appel de candidatures
- 8. Dossiers du développement et du tourisme**
 - 8.1 Aucun
- 9. Dossiers de loisir, culture et vie communautaire**
 - 9.1 Entente de location Écovoile Baie-des-Chaleurs pour la période 2026-2030
 - 9.2 Régates Écovoile - Autorisation camping temporaire
- 10. Dossiers des travaux publics et des bâtiments**
 - 10.1 Pavage de sections des rues du Centre-Civique et Tracadieche Ouest - octroi de contrat
- 11. Dossiers de la sécurité publique**
 - 11.1 Véhicule tout terrain pour les interventions d'urgence en milieu isolé (SUMI) de la caserne 79 Carleton-sur-Mer - acquisition
 - 11.2 Contrat de service de prise d'appels d'urgence 9-1-1 avec le CAUREQ

- 11.3 Rapports des interventions du SSI Avignon-Est pour la période d'avril à juin 2026
- 12. Prochaine séance**
- 13. Autres sujets**
- 14. Tour de table du conseil**
- 15. Période de commentaires et de questions**
- 16. La levée de la séance**



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 13 juillet 2026, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville et par webinaire.

Étaient présents : M. Mathieu Lapointe, Maire
M. Régis Leblanc, conseiller
M. Esteban Figueroa, conseiller
M. David Landry, conseiller
M. Alain Turcotte, conseiller
Mme. Amélie Dallaire, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, M. Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier.

26-07-119 LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

En raison de la réception d'informations complémentaires récentes, le sujet demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture est retiré de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M. Régis Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-07-120 SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUIN 2026

Il est PROPOSÉ par M. Esteban Figueroa
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2026 soit adopté, tel que proposé.

DOSSIERS DE LA MAIRIE

CORRESPONDANCES

2026-06-08 : Lettre de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, section de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, pour sensibiliser les élu.e.s à la fermeture et la privatisation des accès aux plans d'eau de la région.

2026-06-11 : Remerciements pour l'appui de la Ville au projet de voyage scientifique effectué au Costa Rica par un groupe d'étudiant.e.s du Campus de Carleton-sur-Mer et Cégep de la Gaspésie et des Îles.

2026-06 : Résolution de la municipalité de Chesterville pour dénoncer la modification au règlement sur la langue de l'Administration (RLA) qui retire l'exemption de l'application de la Loi pour les contrats de 5 000 \$ et moins.

2026-06 : Réception de résolution de différentes municipalités concernant la demande d'exemption municipale pour la certification en arboriculture.

2026-06 : résolution de la municipalité de Maria concernant une demande de modification du Cadre de prévention des sinistres au ministère de la Sécurité publique afin de considérer les services de garde en milieu familial comme des entreprises et non comme des résidences.

RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025

Conformément à l'article 105.2. de la Loi sur les cités et villes, le maire dépose un rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant pour l'année financière 2025. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité, via le site internet de la Ville et le Hublot.

POLITIQUE DE DONS - DONS POUR LA PÉRIODE DU 11 AVRIL AU 30 JUIN 2026

La liste de dons octroyés pour la période du 11 avril au 30 juin 2026 est déposée au conseil pour information :

- 1) Club Lions - Tournoi de golf annuel : 500\$
- 2) Club de Soccer Avignon est - Achat et renouvellement d'équipements sportifs et festival de soccer en juillet 2026 : 250\$
- 3) Écovoile Baie-des-Chaleurs : Présence au congrès portant sur le tourisme nautique : 200\$
- 4) Tournoi de Golf Étincelle Jeunesse - Tournoi de golf au Club de golf de Fauvel : 200\$
- 5) Journal Graffici - Campagne pour continuer leur mission d'informations depuis 25 ans : 250\$
- 6) Centre d'action bénévole St-Alphonse Nouvelle - Cinquième édition du projet de parrainage scolaire en 2026 : 200\$

DOSSIERS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DU GREFFE

26-07-121

ACQUISITION D'UNE PARTIE DU LOT 6 635 182, RUE COMEAU - MANDAT À UN ARPENTEUR ET UN NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE - PROPOSITION RÉVISÉE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a entrepris une démarche auprès du Centre de services scolaire René-Lévesque (CSSRL) afin de planifier les aménagements futurs sur leurs terrains de la rue Comeau à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la Ville visait également à analyser les espaces potentiellement disponibles, en considérant les besoins anticipés du CSSRL, pour y implanter des logements et un futur Centre de la Petite-Enfance;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté l'équipe en urbanisme et en aménagement de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour nous accompagner dans cette démarche conjointe, dans le but d'élaborer un concept d'aménagement d'ensemble (résolution 25-01-019);

CONSIDÉRANT QUE le concept d'aménagement a été déposé au CSSRL et que sur cette base, le conseil d'administration du CSSRL a accepté de céder une partie de terrain au nord de la rue Comeau qui est propice au développement de logements, d'une superficie totale de 31 738 m² ;

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue entre la Ville et le CSSRL pour céder une partie de terrain pour une première phase de projet, en bordure de la rue Comeau, d'une superficie de 13 974 m²;

CONSIDÉRANT QUE le terrain devra servir à implanter les logements et qu'un espace sera réservé pour l'implantation d'un Centre de la Petite-Enfance;

CONSIDÉRANT QUE le CSSRL accepte le principe de vendre à la Ville, le terrain selon une évaluation de la valeur marchande;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté la firme Côté-Mercier pour évaluer la valeur marchande du terrain, sur la base du projet qui est projeté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a déposé une première offre au CSSRL le 16 janvier 2026 (résolution #2026-01-XXX);

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le CSSRL ont eu des échanges par la suite pour établir les conditions de cette transaction.

CONSIDÉRANT QUE la firme Côté-Mercier a déposé son rapport le XX juillet 2026 avec une valeur établie à 330 000 \$ pour l'ensemble du terrain (31 738 m²).

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite acquérir une première partie de terrain, en bordure de la rue Comeau, d'une superficie de 150 409 pi²;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite obtenu établir des la transaction initiale, les conditions de la vente future pour le terrain adjacent de 191 219 pi²;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer propose au CSSRL un montant de 2,50 \$ / pi² pour l'acquisition d'une partie du lot 6 635 182 du cadastre du Québec pour la somme totale de 376 023 \$, selon le concept d'aménagement déposé;

QUE le procédure pour l'achat de la deuxième partie soit effectuée lorsque les permis de construction seront délivrés pour l'occupation de 50 % du terrain de la phase 1 (à l'exclusion du site du CPE et du parc);

QUE le montant établi pour l'achat de la deuxième partie, à l'ouest, soit établi à 0,12 \$ / pi² pour l'acquisition d'une deuxième partie du lot 6 635 182 du cadastre du Québec pour la somme totale de 22 946 \$, selon le concept d'aménagement déposé;

QUE le montant établi en 2026 pour le 2e terrain soit majoré annuellement de l'indice des prix à la consommation (IPC) annuel moyen établi par statistique Canada pour la province de Québec;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire à la conclusion de la transaction;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate l'arpenteur Pascal Mercier, pour effectuer la subdivision du premier terrain et les plans qui en découlent;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer mandate Me Francis Toupin, notaire pour la préparation des documents pour cette transaction.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté de la Ville.

26-07-122 TONDEUSE À VERTS POUR LE GOLF DE CARLETON-SUR-MER - ACQUISITION

CONSIDÉRANT QUE la tondeuse principale pour la tonte des verts du terrain de golf est non-fonctionnelle en raison d'un bris important qui nécessiterait des investissements majeurs;

CONSIDÉRANT QUE la tondeuse actuelle a plus de 20 ans de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE ce appareil a une importance majeure dans le fonctionnement des opérations du golf;

CONSIDÉRANT QUE cet achat pourrait être intégré aux achats prévus au PTI en décalant d'autres acquisitions moins urgentes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission de l'entreprise OJ compagnie, au montant de 99 800 \$, sans les taxes applicables, pour l'acquisition d'une tondeuse neuve Eclipse 303 Elite électrique.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise l'achat d'une tondeuse Eclipse 360 Elite, à l'entreprise OJ compagnie, au montant de 99 800 \$, sans les taxes applicables.

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer autorise la vente de la tondeuse actuelle qui est remplacée, à OJ compagnie, pour un montant de 8 000 \$.

QUE cet achat soit financé à 50 % par la Société de développement et de mise en valeur de Carleton-sur-Mer et que l'autre 50 % soit financé par le Fonds de roulement et amorti sur une période de 10 ans.

Que le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, soit autorisé à signer tout document en lien avec cette transaction.

26-07-123 NOMINATION D'UNE ASSISTANTE-GREFFIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 96 de la Loi sur les Cités et Villes, s'il le juge opportun, le conseil peut nommer une personne pour remplir la charge d'assistant-greffier et que cette dernière peut exercer tous les devoirs de la charge de greffier;

CONSIDÉRANT QUE le précédent assistant-greffier a quitté la Ville et qu'il est pertinent de nommer une nouvelle personne pour cette fonction.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la coordonnatrice aux services administratifs, Mme Julie Nadeau, soit nommée "assistante-greffière" de la Ville de Carleton-sur-Mer.

DOSSIERS DE LA TRÉSORERIE

RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2025

À la suite de la présentation du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant, par monsieur Luc Audet de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025, le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, procède au dépôt du rapport financier 2025, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes et au dépôt du rapport de l'auditeur indépendant, conformément à l'article 108.2 de la Loi sur les cités et villes.

Une période de questions est ouverte strictement sur les états financiers de l'année 2025.

26-07-124 COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2026

Il est PROPOSÉ par M. Alain Turcotte
Et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2026, au montant total de 869 947,08 \$ soit acceptée, telle que proposée.

26-07-125 VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES

Après avoir pris connaissance de l'état produit par la coordonnatrice des services administratifs, approuvé par le trésorier et intitulé « Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes au 31 décembre 2025 »;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer ordonne au greffier de vendre les immeubles consignés dans un état déposé par la coordonnatrice des services administratifs le 10 juillet 2026, selon les dispositions prévues à la Loi sur les cités et villes.

DOSSIERS DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

26-07-126 ÉTUDES DE SOLUTIONS ET OUVRAGE TRANSITOIRE POUR L'ADAPTATION DE CARLETON-SUR-MER À L'ÉROSION ET LA SUBMERSION CÔTIÈRE - RAPPORT D'ÉTAPE 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville réalise actuellement un projet côtier comprenant : appréciation des risques et analyse de solutions pour six sites municipaux,

plan d'adaptation et ouvrages transitoires pour l'unique site du Banc de Larocque;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet de 2 000 475 \$, financé par une subvention de 1 690 000 \$ du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et d'une contribution de 310 475 \$ de la Ville de Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE la convention de l'aide financière MAMH-CSM exige que le conseil approuve les rapports d'étape par résolution;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Esteban Figueroa
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil adopte le rapport d'étape 1 concernant le projet côtier à Carleton-sur-Mer, comme l'exige la convention de l'aide financière MAMH-CSM;

QUE le conseil mandate Antoine Audet, directeur général et greffier-trésorier, à signer le rapport d'étape 1.

26-07-127

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE (DM) – 589, BOULEVARD PERRON (LOT 6 723 155)

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une marge latérale de 2.21 m plutôt que 3.00 m entre un bâtiment principal et la ligne de lot Ouest, ainsi qu'une marge latérale de 0.49 m plutôt que 0.75 m entre une galerie et la ligne de lot Nord-Est (Art. 4.1.3.6 et 4.2.3.1, règlement de zonage);

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte tous les critères du règlement de DM;

CONSIDÉRANT QUE le comité d'urbanisme recommande au conseil d'accepter la dérogation mineure, comme demandé, et de sensibiliser le demandeur au fait qu'il faut respecter les normes de construction en matière de protection incendie pour le mur mitoyen dans le cas d'une habitation « unifamiliale jumelée »;

CONSIDÉRANT QU'un avis public annonçant la tenue d'une assemblée de consultation pour cette demande a été fait le 16 juin 2026;

CONSIDÉRANT QU'aucune personne ne s'est objectée à cette demande lors de l'assemblée de consultation;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil autorise la dérogation mineure, comme demandé.

QUE le conseil avise le demandeur au fait qu'il faut respecter les normes de construction en matière de protection incendie pour le mur mitoyen dans le cas d'une habitation « unifamiliale jumelée ».

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - APPEL DE CANDIDATURES

Le maire informe le public qu'un siège est vacant au comité consultatif d'urbanisme et qu'un appel de candidatures est lancée pour le combler. L'information sera disponible dans le prochain Hublot et sur le site web de la Ville. Les gens intéressés peuvent contacter le service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le maire en profite pour remercier chaleureusement M. Régent Leblanc pour ses multiples implications au sein de différentes instances de la Ville, dont le CCU. Son apport fut très significatif.

DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

26-07-128

ENTENTE DE LOCATION ÉCOVOILE BAIE-DES-CHALEURS POUR LA PÉRIODE 2026-2030

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer est propriétaire du bâtiment et du terrain utilisés par Écovoile Baie-des-Chaleurs, coopérative de solidarité ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a rédigé une entente de location qu'elle a soumise au locataire ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de location sera en vigueur dès la signature des deux parties, et ce pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2030.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, soit mandaté et autorisé à signer cette entente de location.

26-07-129

RÉGATES ÉCOVOILE - AUTORISATION CAMPING TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT la demande d'Écovoile Baie-des-Chaleurs d'offrir un camping temporaire dans son stationnement pour les participants des Régates;

CONSIDÉRANT QU'Écovoile Baie-des-Chaleurs souhaite demeurer accueillant lors des Régates et assurer la sécurité de l'équipement des participants;

CONSIDÉRANT QUE la situation du camping à Carleton-sur-Mer a évolué au cours des dernières années, que la fréquentation des véhicules motorisés revient à un niveau habituel et que l'offre de camping dans la localité répond à la demande.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Régis Leblanc
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal autorise Écovoile Baie-des-Chaleurs à offrir un camping temporaire dans son stationnement pour les participants des Régates qui aura lieu du 6 au 9 août 2026;

QU'Écovoile Baie-des-Chaleurs s'assure que les campeurs soient des participants aux Régates;

QU'Écovoile Baie-des-Chaleurs s'assure que les campeurs demeurent dans son stationnement;

QU'Écovoile Baie-des-Chaleurs s'assure de mettre à la disposition des campeurs des installations pour la gestion des déchets sur le site;

QU'un nombre maximal de 15 véhicules de camping soit autorisé dans le stationnement d'Écovoile;

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS ET DES BÂTIMENTS

26-07-130

PAVAGE DE SECTIONS DES RUES DU CENTRE-CIVIQUE ET TRACADIÈCHE OUEST - OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu des soumissions d'Eurovia Québec Construction inc. au montant de 58 212.00\$ et 73 440.00\$, sans les taxes applicables, pour réasphalter une partie des rues Tracadièche Ouest et Centre-Civique;

CONSIDÉRANT QUE ces portions de rues ont atteint leur durée de vie utile selon le plan d'intervention 2017-2021;

CONSIDÉRANT QU'un montant est prévu au programme triennal d'immobilisations (PTI) pour la réfection de pavage;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par David Landry
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer octroie les mandats de pavage à Eurovia Québec Construction inc. pour un montant total de 131 652 \$, sans les taxes applicables.

QUE cette dépense soit financée par le règlement 2025-499 prévu pour financer les travaux d'asphaltage de la Ville.

DOSSIERS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

26-07-131

VÉHICULE TOUT TERRAIN POUR LES INTERVENTIONS D'URGENCE EN MILIEU ISOLÉ (SUMI) DE LA CASERNE 79 CARLETON-SUR-MER - ACQUISITION

CONSIDÉRANT QUE les villes de Maria, Carleton-sur-Mer, Nouvelle et Escuminac ont signé une entente intermunicipale afin de créer un service incendie, via une entente intermunicipale (résolution 23-10-232);

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné à l'article 6.1.8 de l'entente que sur recommandation du directeur du SSI, effectuer l'achat ou la location des véhicules nécessaires ou utiles au maintien de la caserne sur son territoire et procéder à leur remplacement, s'il y a lieu;

CONSIDÉRANT QU'il est mentionné à l'article 6.1.10 de l'entente que sur recommandation du directeur du SSI, effectuer l'achat ou la location des biens et équipements qui sont rattachés ou qui servent au bon fonctionnement de la caserne et des véhicules situés sur son territoire, procéder à leur remplacement, s'il y a lieu, et prendre à sa charge tous les coûts d'entretien et de réparation de ces biens et équipements afin qu'en tout temps ils soient en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la direction du service incendie Avignon-Est a reçu une soumission du concessionnaire Sport BG de New-Richmond pour l'acquisition d'un VTT Outlander MAX XT 700 de l'année 2026, avec tous les accessoires nécessaires pour les quatre saisons, au montant de 22 204.91 \$, sans les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la possibilité de vendre les vieux équipements (VTT et motoneige accidentée) pour un montant de +/- 5 500\$ et appliquer ce montant pour l'achat du nouveau VTT;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de la motoneige est essentiel d'ici la saison hivernale afin d'assurer le service d'urgence en milieu isolé.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Alain Turcotte
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer approuve la proposition de Sport BG de New-Richmond pour l'acquisition d'un VTT Outlander MAX XT 700 de l'année 2026 avec les équipements nécessaires pour les quatre saisons pour un montant de 23 805,47 \$, sans les taxes applicables;

QUE le directeur du service incendie, M. Marc Côté soit autorisé à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du véhicule et des accessoires en lien avec celui-ci.

QUE le directeur du service incendie, M. Marc Côté soit autorisé à mettre en vente les équipements qui sont remplacés pour appliquer le montant de la vente sur l'achat du nouveau VTT.

QUE le montant résiduel de l'achat soit financé via le fonds de roulement et amorti sur une période de 5 ans.

26-07-132

CONTRAT DE SERVICE DE PRISE D'APPELS D'URGENCE 9-1-1 AVEC LE CAUREQ

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ) offre un service de centre d'urgence 9-1-1 (CU 9-1-1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a la responsabilité de s'assurer que son territoire est desservi par un centre d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité / MRC souhaite confier au CAUREQ la gestion et l'exploitation du centre d'urgence 9-1-1 pour son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un contrat a été convenu entre les parties établissant les modalités de prestation du service;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Amélie Dallaire
et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

QUE le conseil municipal approuve le contrat à intervenir entre la Ville de Carleton-sur-Mer et le Centre d’appel d’urgence des régions de l’Est du Québec (CAUREQ) concernant la fourniture d’un service de prise d’appel d’urgence 9-1-1;

QUE ce contrat soit conclu pour la durée conforme aux modalités prévues;

QUE le maire, M. Mathieu Lapointe et le directeur général et greffier-trésorier, M. Antoine Audet, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ledit contrat ainsi que tout document nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution;

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer s’engage à respecter les obligations qui lui incombent en vertu de ce contrat;

QU’une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au CAUREQ et jointe au contrat à titre d’annexe.

RAPPORTS DES INTERVENTIONS DU SSI AVIGNON-EST POUR LA PÉRIODE D'AVRIL À JUIN 2026

Deux rapports des interventions du service de sécurité incendie Avignon-Est pour la période du 1er avril au 30 juin 2026 sont déposés aux membres du conseil pour information.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l’information est donnée aux personnes de l’assistance à l’effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 10 août 2026, à la salle Lavoie-St-Laurent de l’hôtel de ville et par webinaire.

PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Trois (3) personnes présentes dans la salle et trois (3) personnes présentes dans la séance en ligne ont assisté à la séance ordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyennes et des citoyens et le conseil municipal.

Questions	Réponses
Un citoyen demande du détail concernant les principaux comptes à payer.	Le maire explique que le document est public, mais qu’il ne le présente pas complètement, car c’est un volumineux document qui serait fastidieux à présenter. Toutefois, il mentionne les principales dépenses du mois : achat d’un véhicule Niro pour le préposé au bâtiment, abat poussière, formation des pompiers, collecte de déchets, électricité, contribution aux assurances, etc. Le processus d’approbation des comptes à payer est expliqué aux personnes présentes.

Il est suggéré de faire des épissures sur les cordages qui servent de protection au parc du Bout du quai.	Ce sera regardé à savoir si les cordages seront laissés là en permanence ou pas.
Une utilisatrice du golf se questionne sur l'état du terrain de golf et sur la propreté du chalet du golf. Bien que le golf fonctionne bien, elle constate un certain relâchement au niveau de la qualité du service et de la propreté.	Le directeur général prend bonne note des commentaires et affirme qu'un suivi sera effectué. Les réunions de membres reviendront à moins de circonstances exceptionnelles.
Un festivalier qui fréquente le festival de journalisme déplore que les toilettes et le débit d'eau soient totalement inadéquats pour les foules qui fréquentent l'église lors de l'événement. Il demande si la Ville ne pourrait pas contribuer ?	Le conseiller responsable du FIJC mentionne que l'équipe du festival a constaté ce problème lors du festival. Des améliorations devraient être apportées pour les prochaines éditions. Il s'agit d'un problème pour le festival ou la Fabrique et la Ville pourrait se pencher sur le problème, mais déjà la Ville soutient financièrement le FIJC.
À la suite des rénovations extérieures du phare, il est demandé si le phare redeviendra ouvert au public.	Les rénovations extérieures sont terminées, mais pas celles à l'intérieur. Nous souhaitons également renouveler l'exposition. Donc, il redeviendra ouvert au public, mais possiblement en 2027.
Une citoyenne questionne le conseil sur le projet de recouvrement de caoutchouc qui réglerait le problème de petites roches.	En effet, le maire affirme qu'il s'agit d'un projet sur lequel la Ville travaille activement. Nous avons procédé à un appel d'offres récemment, mais n'avons pas eu de soumission.
Une personne présente informe le conseil que la statue des « oishommes » devrait faire l'objet d'une rénovation, car ils ne pointent pas tous dans la même direction.	Des vérifications seront effectuées. La Ville a déjà fait appel à l'artiste, Marcel Ritchie, pour rénover l'œuvre.
Un citoyen félicite la Ville pour la programmation d'activités estivales qui est très appréciée des résidents et des visiteurs.	Le maire affirme que la Ville est très fière de cette offre, développé par l'animateur en loisir et culture.

26-07-133

LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20h07, Mme. Amélie Dallaire propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier-trésorier